



COMMUNE  
DE

**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 6 Novembre 2017 à 20 h 30.**

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Michel QUAIREAU, Émilie BOCQUIER, Sylvia GUIHOT, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Olivier ABILLARD, Auguste GUILLET, Patrick CHANSON, Sébastien SEGRET, Florent JOURDAN, Michelle REGEASE, Malik RABIA.

**Absents et excusés** : Mme Isabelle AVERTY (pouvoir à Emilie BOCQUIER), M. Nadia RABREAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Mme Mathilde BRIAND (pouvoir à Sylvia GUIHOT), Madame Maryse COUGNAUD (pouvoir à Carine MIGNÉ), Mme Marie-Ange FOUQUET (pouvoir à Thierry RICARDEAU), M. Henri de la ROCHE SAINT ANDRÉ (pouvoir à Malik RABIA).

**Absents** : M. Jean-Christophe RAGUET.

**Secrétaire de séance** : Mme Carine MIGNÉ.

Le compte-rendu de la réunion du 9 Octobre 2017 est approuvé.

### **Ajout à l'ordre du jour**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, l'ajout du point suivant** :

- Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Convention de transports

### **👉 1 – CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ**

#### **➤ 1-1 TEOM**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le choix qui a été fait par la Commune d'intégrer la CC Pays de Challans lors du Conseil Municipal du 9 Novembre 2015, à l'unanimité moins une abstention. De nombreuses réunions de travail hors ou en conseils municipaux ont précédé cette décision au cours desquelles un des rares inconvénients identifiés, pour une partie de la population, était le transfert de la REOM vers la TEOM.

Puis nous avons communiqué à plusieurs reprises, de façon plus précise, à la suite des travaux menés par les services de Challans Gois Communauté (CGC) :

- Réunion publique du 19 décembre 2016 avec un thème majeur présenté et débattu, celui des déchets
- Vœux 2016 et 2017
- Bulletins municipaux de février, juin et octobre 2017

Nous informions clairement que le mécanisme obligé d'application de la TEOM passait par une facturation à deux niveaux :

- TEOM : taux commun à tous les habitants de CGC : 9.5%

- Hausse du Foncier bâti : le montant prélevé par la TEOM ne suffisant pas pour financer la collecte des déchets, la seule façon légale a consisté à augmenter le taux de 7.57 points du Foncier Bâti.

Comme nous en avions informé la population, les conséquences ont été que :

- la majorité a payé moins cher qu'en 2016,
- la minorité a payé plus cher qu'en 2016 en raison d'une valeur locative supérieure à la moyenne, hausse accentuée par une composition de ménages faible.

En raison de l'ampleur de la hausse pour certains foyers, nous avons vérifié la justesse des calculs. Nous avons pu mettre en évidence une erreur dans la prise en compte du montant de la base, reconnue par les services fiscaux. Par conséquent, le taux de la TFB n'aurait pas dû être augmenté de 7.57 points mais de 2 à 3 points de moins.

Dès que les résultats précis seront connus, nous pourrons communiquer le niveau de la baisse du nouveau montant applicable pour 2018. Et les Ligneronnais pénalisés seront remboursés.

En ce qui concerne les entreprises, le phénomène a été accentué pour celles qui étaient exonérées de REOM. De plus, 2017 a été l'année de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Pour celles qui ont vu leur bâti augmenter, la hausse a logiquement été plus élevée même si un lissage sur 10 ans permet d'atténuer la variation.

Il informe avoir reçu tous les Ligneronnais, particuliers et entreprises, qui en ont fait la demande. Il apparaît que, malgré notre large communication, anticipée, un certain nombre n'était pas au courant.

Monsieur le Maire rappelle avoir demandé, en bureau communautaire puis en conseil communautaire du 19 octobre, que la TEOM soit abandonnée et qu'une REOM, incitative, beaucoup plus juste, équitable et favorable à l'environnement soit mise en œuvre au plus vite sur CGC. Monsieur Serge RONDEAU, Président de CGC, a confirmé cet engagement pour 2019 ou au plus tard en 2020.

## 🔗 2 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### ➤ 2-1 Assainissement commune – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service pour l'Assainissement de la Commune.**

### ➤ 2-2 Assainissement – Tarifs de la redevance 2018

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'augmenter les tarifs de la Redevance Assainissement pour l'année 2018, comme suit :**

- + 5% pour la part fixe, soit un abonnement annuel : 43,90 €
- + 0,07 € pour la part proportionnelle du m3, soit : 1,37 €

### ➤ 2-3 Station d'Épuration – Sous-Traitance

Dans le cadre des travaux de construction de la Station d'Épuration et sur proposition du Cabinet SICAA Etudes de Belleville Sur Vie, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité les déclarations de sous-traitance, pour le marché SAUR de :**

- SODAF de Belleville sur Vie concernant **les travaux de canalisations et de réseaux** pour un **montant de 306 240,69 € HT,**
- ROTURIER de Pouzauges concernant **les travaux de terrassement, de génie civil** pour un **montant de 300 000,00 € HT**
- ECM ENVIRONNEMENT de Cormelles le Royal (14) concernant **la fourniture et la pose d'un pont racleur** pour un **montant de 5 000,00 € HT.**

### ➤ 2-4 Station d'Épuration – Marché de travaux « réseaux » - Choix de l'entreprise

Vu le **rapport d'analyse adressé par le Cabinet SICAA Etudes de Belleville-Sur-Vie, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise SOCOVA TP de Commequiers, la mieux-disante, pour un montant total de travaux de réseaux de 198 760,00 € HT, pour un marché estimé à 203 202,50 € HT.**

➤ **2-5 Taxe d'Aménagement 2018**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer le taux de la Taxe d'Aménagement de 2% à 3% pour l'année 2018.

---

↳ **3 – ECONOMIE ET FINANCES**

➤ **3-1 Budgets Principal et ZAC Multi-Sites – Inscription des restes à réaliser aux Comptes Administratifs et Budgets Primitifs**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du mail reçu de la Préfecture de la Vendée, Service du Contrôle de légalité, concernant le contrôle de nos budgets primitifs. Il s'avère que dans deux budgets, Budget Principal et Budget ZAC Multisites, il existe une non concordance entre l'inscription de nos restes à réaliser dans nos Comptes administratifs 2016 et dans nos Budgets primitifs 2017, à savoir :

- Budget principal : CA 435 059,64 € BP 447 568,64 €.
- ZAC Multi-sites : CA 701 414,42 € BP 63 153,13 €.

Ces erreurs ne modifient pas nos budgets 2017.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acter que les montants inscrits sur les Comptes Administratifs 2016 ne sont pas exacts.

➤ **3-2 Budget Principal – Virements de crédits**

Le Conseil Municipal décide, les virements de crédits suivants :

**Budget Principal : Section de Fonctionnement**

6688 Autres charges financières	+ 5 000,00 €
66111 Intérêts d'emprunts	- 4 000,00 €
60622 Carburants	- 1 000,00 €
1641 Capital d'emprunt OPFI	+ 5 000,00 €
2315 Travaux Pôle scolaire OP 267	- 5 000,00 €
6067 Fournitures scolaires	+ 1 347,62 €
6247 Transports	- 1 347,62 €

**Budget Principal : Section d'Investissement**

2041582 – Radar pédagogique OP176	+ 607,48 €
2315 – Travaux Rue de l'Ermitage OP 341	- 607,48 €

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

➤ **3-3 Budget Assainissement – Virements de crédits**

Le Conseil Municipal décide, les virements de crédits suivants :

**Budget Assainissement : Section d'Investissement**

1641 Capital d'emprunt OPFI	+ 5 000,00 €
2315 Travaux Réseaux	- 5 000,00 €

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

---

↳ **4 - ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **4-1 Contrat Enfance Jeunesse 2017-2029**

Madame Emilie BOCQUIER informe l'Assemblée du projet de convention élaborée par la CAF concernant les activités enfance / jeunesse.

Ce contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus, en :

- favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,

- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

**La présente convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Contrat « Enfance et Jeunesse » (Psej).**

Le financement de la Psej prend en compte la réalisation d'actions nouvelles au titre de la présente convention et également les actions antérieures à sa date de signature par l'ensemble des parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**La présente convention prend effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties, jusqu'au 31 Décembre 2019.**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer avec la CAF le Contrat Enfance Jeunesse 2017-2019.

➤ **4-2 Accueil Périscolaire et Centre de Loisirs « Les Loustics » - Convention de transports**

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, la convention présentée par la Société SOVETOURS de la Roche-Sur-Yon concernant le transports des enfants de l'Accueil Périscolaires « Les Loustics » qui doivent rejoindre l'École Publique « Arc-en-Ciel » le matin de 8h41 à 8h50 les lundis, mardis, jeudis et vendredis matins, par le biais du circuit des transports scolaires primaires pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la fin du marché conclu pour le circuit des transports primaires soit le 31/08/2022.

---

➤ **5 – PÔLE SCOLAIRE**

➤ **5-1 SYDEV – Conventions de servitude suite à une extension de réseau**

Dans le cadre des travaux de construction du Pôle Scolaire, le Conseil Municipal accepte de signer les conventions de servitude adressées par la SPIE pour les parcelles L16 et L24 au lieu-dit les Combes appartenant à la Commune.

Monsieur Jean-Claude BIRON précise que ces servitudes sont rendues nécessaires par la réalisation de travaux sur les réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public ou de communications électroniques.

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

➤ **5-2 SYDEV – Modification de la proposition technique et financière - Extension de réseau**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°17-6-2017 du 12 Juin 2017 portant acceptation de la proposition technique et financière du SYDEV concernant l'extension du réseau électrique pour le Pôle Scolaire pour un montant de 4 950,00 €. Suite à des évolutions techniques, il a été nécessaire de modifier l'emplacement du compteur et de ce fait, étendre l'extension du réseau électrique initialement prévu. Le Conseil Municipal accepte de signer la nouvelle proposition technique et financière du SYDEV de la Roche sur Yon concernant l'extension du réseau électrique pour le raccordement du Pôle Scolaire pour un montant de 8 350,00 €.

Résultat du vote à main levée : 20 votants, 18 pour, 2 contre.

---

➤ **6 - DIVERS**

➤ **6-1 SYDEV – Groupement d'achat**

Messieurs Jacques RIGALLEAU et Sébastien SEGRET prennent la parole et expliquent à l'Assemblée le marché lancé par le SYDEV pour la période 2018 – 2020.

Les résultats de cet appel d'offre sont les suivants :

- lot 1 : +0,55% en moyenne – EDF,
- lot 2 : -3,9 % en moyenne (l'écart par rapport aux tarifs réglementés est de 12,5%) – TOTAL ENERGIE GAZ,
- lot 3 : +9% en moyenne - TOTAL ENERGIE GAZ

➤ **6-2 Pôle Scolaire**

Madame Carine MIGNÉ informe l'Assemblée de l'avancée des travaux et revient sur ce Lundi 6 Novembre 2017 au cours duquel a eu lieu la pose de la première pierre en présence des acteurs en relation directe avec le pôle scolaire : les futurs occupants professionnels que sont l'équipe enseignante et le service enfance jeunesse, les représentants de l'APEEP, Monsieur LENOIR (Inspecteur d'Académie), Monsieur BATARD (DDEN), les élus et les nouveaux élus du CMJ et les services communaux.

Ils ont ainsi pu échanger facilement avec l'architecte, Monsieur NOUVELLON et notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Vendée Expansion. Ce fût un moment à la fois studieux et convivial.

D'autres réunions avec l'équipe enseignante et les différents acteurs sont programmées très prochainement.

➤ **6-3 Livret Citoyen**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Samedi 14 Octobre dernier devait avoir lieu la remise du livret citoyen aux jeunes ligneronnais âgés de 18 ans. Cette matinée d'échanges a malheureusement été annulée puisque ce sont seulement 2 jeunes qui ont eu la délicatesse de s'excuser de leurs absences sur 20 jeunes invités.

Une réflexion sera menée pour intégrer ces jeunes à d'autres temps forts de la Commune, comme lors de la participation citoyenne.

➤ **6-4 Inauguration de la Salle Polyvalente Jacqueline AURIOL**

Madame Carine MIGNÉ donne un compte-rendu à l'Assemblée de l'inauguration de la Salle Polyvalente Jacqueline AURIOL qui s'est tenue le dimanche 5 Novembre 2017. Une cinquantaine de personnes était présente et a pu admirer l'exposition préparée en étroite concertation avec les 2 associations d'histoire, ligneronnaise pour le CLEPHE et challandaise pour la SHENOV. L'UNC, l'association Porteau-Clautour et la Société d'émulation de la Vendée – Noms de Vendée) ont également participé.

Cette exposition a débuté par une passionnante conférence de Monsieur Thomas MERLET sur la vie de Jacqueline AURIOL remarquable aviatrice et femme engagée, le vendredi 3 novembre et s'est conclu par la visite de l'exposition pour les élèves de CM1 et CM2 des 2 écoles de la commune le lundi 6 novembre.

Le documentaire, très juste et précis, réalisé par Monsieur DESBONNET a pu être vu à deux moments, le samedi et le dimanche.

Pour extrait,  
Affiché le 10 Novembre 2017  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU

